

SARL GORRY ET ASSOCIES AUDIT & CONSEIL

Expertise comptable - Commissariat aux Comptes



Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de POITIERS
Le Grand Taillis, Route de Jappeloup
86000 POITIERS
Siret 492 438 155 00037
Email : contact@atlantis-ec.fr
Tél : 05 49 85 10 06

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

A.P.P.U.I

Association d'aide à l'emploi

Association pour le Placement de Personnes, à Utilité Intercommunale

SIRET N° 335 257 234 00021

Identifiant association N° W863005474

3, Claude Chappe

86130 Jaunay-Marigny

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

SARL GORRY et associés Audit & Conseil
Société de Commissariat aux Comptes
Près la Cour d'Appel de POITIERS.
Le Grand Taillis Route de Jappeloup
86000 POITIERS

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre **assemblée générale le 31 mai 2024**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APPUI relatifs à l'exercice clos **le 31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et la présentation d'ensemble des comptes clos le 31 décembre 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion (d'activité) et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité (du président) et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

f3

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

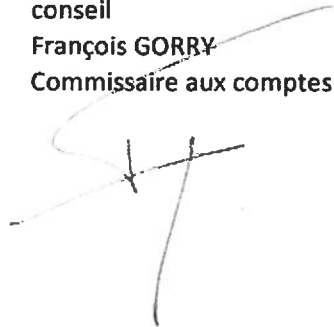
il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Poitiers, le 26 mai 2026

Le commissaire aux comptes,
SARL GORRY et associés audit &
conseil
François GORRY
Commissaire aux comptes



Comptes annuels 31 décembre 2025

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

A.P.P.U.I

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 639	3 351	289	433
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	28 896	21 850	7 045	8 868
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	111 021	90 018	21 003	31 661
	Autres immobilisations corporelles	39 845	35 495	4 350	5 004
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	30 490		30 490	30 490
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				30 000
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	213 890	150 713	63 177	106 455
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	136 902	17 407	119 495	120 716
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	53 724		53 724	46 599
	Charges constatées d'avance	18 152		18 152	10 184
	Valeurs mobilières de placement	65 903		65 903	15 364
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	170 095		170 095	248 170
	TOTAL (III)	444 777	17 407	427 370	441 032
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	658 667	168 120	490 547	547 487

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

30 000

(2) dont créances à plus d'un an

9 090

5

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	109 001	70 900
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	224 100	224 100
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	20 308	38 101
	Total des fonds propres (situation nette)	353 409	333 101
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	20 816	31 360
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	20 816	31 360
Total des fonds propres		374 225	364 462
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 254	74 721
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	74 875	101 794
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 193	2 255
Produits constatés d'avance (1)			4 255
Total des dettes		116 322	183 025
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		490 547	547 487
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		20 307,76	38 101,05
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		116 322	183 025
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	679 672	657 131
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	348 838	331 045
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		10 212
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	2 120	6 302
	Total des produits d'exploitation	1 030 630	1 004 691
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	133 179	152 313
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 927	7 265
	Salaires	724 117	730 116
	Cotisations sociales	122 139	125 100
	Dotation aux amortissements et dépréciations	23 489	24 551
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 715	12 807
	Total des charges d'exploitation	1 012 566	1 052 152
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 065	(47 461)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		18 065	(47 461)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		85 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 243	2 495
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		2 243	87 495
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 243	87 495
RESULTAT COURANT avant impôts		20 308	40 034
	Produits exceptionnels		10 817
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			10 817
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			12 750
TOTAL DES PRODUITS		1 032 873	1 103 003
TOTAL DES CHARGES		1 012 566	1 064 902
EXCEDENT ou DEFICIT		20 308	38 101
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'objet de l'association est le suivant :

- Accueillir le public en recherche d'emploi et répondant aux critères définis par l'Etat notamment les personnes loin de l'emploi ;
- Mettre à disposition du personnel loin de l'emploi auprès des structures utilisatrices notamment les collectivités, particuliers, associations, artisans, commerçants, entreprises, agriculteurs, vignerons, ... avec pour principal objectif la réinsertion professionnelle ;
- Assurer un accompagnement personnalisé afin d'aider les demandeurs d'emploi dans l'ensemble de leurs démarches et construire avec eux un projet professionnel ;
- Travailler en partenariat avec les milieux professionnels et institutionnels ;
- Participer et contribuer au développement économique et social sur son territoire d'intervention.

Les comptes annuels de la société sont établis conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le bilan de l'exercice présente un total de **490 547** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 032 873** euros et un total **charges de 1 012 566** euros, dégageant ainsi un **résultat de 20 308** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principes et conventions générales

Les compte de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

5

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Changement de méthode

Première application du règlement ANC n° 2022-06 « Modernisation des états financiers »

Nature du changement : À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n° 2014-03. Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. En conséquence, la société a modifié certaines de ses méthodes comptables et la présentation de ses états financiers.

Motifs du changement : Ce changement de méthode résulte de l'entrée en vigueur obligatoire du règlement ANC n° 2022-06 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il vise à se conformer à la réglementation comptable française en vigueur et à améliorer la pertinence, la lisibilité et la comparabilité de l'information financière fournie aux utilisateurs des comptes annuels.

Méthode de transition : La première application du règlement ANC n° 2022-06 a été traitée comme un changement de méthode comptable. Conformément aux dispositions applicables, la société a retenu les modalités de transition suivantes :

- les états financiers comparatifs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été retraités pour être présentés selon les nouvelles règles ;
- les reclassements entre rubriques du bilan et du compte de résultat liés à la mise en œuvre du règlement (notamment ceux relatifs à la nouvelle définition du résultat exceptionnel et à la suppression des transferts de charges) ont été appliqués de manière prospective à compter du 1er janvier 2025.

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	4 213				574	3 639
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 213				574	3 639
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	28 896					28 896
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	115 391				4 370	111 021
	Instal., agencement, aménagement divers	21 028					21 028
	Matériel de transport	7 459					7 459
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 781		1 894		26 317	11 357
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		208 556		1 894		30 688	179 761
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	30 490					30 490
	Créances rattachées à des participations	30 000				30 000	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 490				30 000	30 490
TOTAL		273 259		1 894		61 262	213 890

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			3 781	144	574	3 351
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			3 781	144	574	3 351
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			20 028	1 822		21 850
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			83 730	10 658	4 370	90 018
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			19 888	240		20 128
	Matériel de transport			4 409	1 492		5 901
	Matériel de bureau, mobilier			34 967	816	26 317	9 465
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			163 023	15 028	30 688	147 363
TOTAL				166 804	15 172	31 262	150 713

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	{ Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	9 090	8 317		17 407
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	9 090	8 317		17 407
TOTAL GENERAL		9 090	8 317		17 407
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			8 317		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	136 902	136 902	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	14 347	14 347	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	39 377	39 377	
	Charges constatées d'avance	18 152	18 152	
TOTAL DES CREANCES		208 779	208 779	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	39 254	39 254		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	35 432	35 432		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 963	38 963		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	480	480		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	2 193	2 193		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		116 322	116 322		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	70 900	38 101			109 001
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	224 100				224 100
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	38 101	(38 101)	20 308		20 308
Situation nette	333 101		20 308		353 409
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	31 360			10 545	20 816
Provisions réglementées					
TOTAL	364 462		20 308	10 545	374 225

Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale EURL APPUI INTERIM	574 045	100,00	30 490	30 490	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	574 045	100,00	30 490	30 490	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	574 045	100,00	30 490	30 490	
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale EURL APPUI INTERIM		831 427	(70 450)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		831 427	(70 450)		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		831 427	(70 450)		

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				18 152
CCA ASSURANCES			7 105	
CCA LOCATION ET HEBERGEMENTS			3 544	
CCA LOCATION COPIEUR			504	
CCA DUCRETTET GRAINES 2026			5 692	
CCA VERTYS			1 307	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				18 152

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Etat exprimé en euros						
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation			87 850		250 443	338 293
Subventions d'investissement						
TOTAL			87 850		250 443	338 293

4